

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



Délibération du Conseil Municipal

N°2022-007

DISSOLUTION DU SIEPB ET LA REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES

Séance du : 28 Janvier 2022

Date de convocation : 24 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, GILBERT Hervé, FERRIER Stéphane, FAUST Alain, SIONNET Anthony

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane,

Absent : ONOL LANG Per, FERRIER Nathalie, JACOB Roland,

Secrétaire de séance élu : PIQUEMAL Michel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5212-33 ;

Vu, l'arrêté préfectoral du 29 février 2012 autorisant la création du syndicat intercommunal d'éclairage public du Briançonnais (SIEPB) ;

Vu les délibérations du SIEPB du 20 décembre 2021 approuvant la dissolution du SIEPB par consentement des organes délibérants de ses collectivités et définissant les conditions de liquidation de l'actif et du passif du SIEPB aux points lumineux ainsi que celles portant sur une participation exceptionnelle des communes au fonctionnement du syndicat ;

Vu l'exposé qui suit ;

Par délibération du 28 Janvier 2022 la commune de La Grave a décidé de rejoindre le Syndicat Intercommunal d'éclairage Public du Briançonnais (SIEPB) chargé de l'exercice à titre obligatoire de la compétence d'éclairage public à savoir :

- la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements des installations,
- la maintenance préventive et curative de ces installations,
- la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,
- et généralement tous contrats afférents au développement au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux,
- mission de conseils techniques dans le domaine de l'éclairage public :
 - remplacement du matériel existant
 - extension des réseaux
 - mise aux normes des installations
 - installation de matériel nouvelle génération à faible consommation

Considérant que le syndicat intercommunal d'éclairage public du Briançonnais (SIEPB) présente une situation financière dégradée qui interdit et qu'il n'est plus en mesure d'assurer les missions qui lui étaient dévolues ;

Considérant que le SIEPB ne présente pas de dette d'emprunt ;

Considérant que la dissolution du syndicat entraînera la rupture des conventions signées par le SIEPB ainsi que le licenciement du personnel (une secrétaire à mi-temps) ;

il est proposé au conseil municipal,

D'approuver le retrait de la commune de La Grave du SIEPB.

D'approuver les conditions de liquidation présentées dans les délibérations du conseil syndical du SIEPB du 20/12/21. Les coûts étant portés au budget général 2022.

D'approuver la dissolution du SIEPB par consentement des organes délibérants de ses collectivités dès que toutes les conditions requises seront remplies.

D'autoriser M. le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :
Date affichage :

